



Mise en fourrière d'un vehicule suite à une saisie judiciaire

Par **soso**, le **22/07/2011** à **23:58**

Bonjour,

je viens de recevoir un courrier en A/R aujourd'hui des services d'ordres publics et de la sécurité routière, m'énonçant que le véhicule de mon frère saisi il y a plus d'un an était disponible à la fourrière moyennant 112€ de frais d'enlèvement, 62€ de frais d'expertise et de 4.30€/jour de frais de garde.

Le jugement de mon frère a été reporté pour absence d'un avocat jusqu'en aout 2011. son véhicule a été saisi le 21/06/2011, date de sa mise en mandat de dépôt. (

Aujourd'hui, on me réclame la somme de 1900€ pour récupérer son bien.

Nous n'avons jamais été informé que son véhicule était en fourrière, ni par la police, ni par la dite fourrière.

Ce véhicule a été acheté à crédit, en mon nom, mais je ne suis pas la propriétaire du bien.

Ai-je un recours pour ne pas payer cette somme là, je paye déjà un crédit pour rien, puis je récupérer ce bien sans payer tous ces frais?

merci d'avance pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **23/07/2011** à **00:04**

et en quoi êtes-vous concerné par les affaires de votre frère ?